



Colloque de l'Association des Doctorants et Docteurs
du Centre de Droit des Affaires

L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs

Vendredi 1er décembre 2017
9H – 18H

Amphi Guy Isaac – MI V
Manufacture des tabacs
21, allée de Brienne, Toulouse

Inscription obligatoire
Colloque validé au titre de la formation continue
Contact : addcda@gmail.com



L'impact des nouvelles technologies

I - La réception des nouvelles technologies par le droit

Sous la présidence de **Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE**, professeur des universités, UT1.

8h30 : Accueil des participants.

9h : Ouverture du colloque, **M. Arnaud DE BISSY**, co-directeur du Centre de droit des affaires, professeur des universités, UT1.

L'appréhension juridique des technologies imitant des éléments propres à la personne humaine

9h20 : *La résilience du raisonnement juridique à l'automatisation : pour une approche stratégique de la situation*, **Julien LOZE**, doctorant, UT1.

9h40 : *Les enjeux de la robotique : une approche par le droit de la propriété intellectuelle*, **Kamilia BENTAIEB**, doctorante, UT1.

10h : *La personnalité juridique et le régime de responsabilité des robots autonomes*, **Louisa GOUGOT**, doctorante, Université Aix-Marseille.

10h20 : *L'utérus artificiel et la notion juridique de viabilité*, **Alexandre CHARPY**, doctorant, UT1.

10h40 : Débat avec la salle

10h50 : Pause

L'appréhension juridique de la substitution de la machine à l'Homme en matière de transport

11h10 : *La robotique mobile et le droit : enjeux et perspectives juridiques de l'autonomisation des véhicules terrestres, aériens et maritimes*, **Orian DHEU**, doctorant, Université Aix-Marseille.

11h30 : *Innovations technologiques et droit maritime : le navire sans équipage*, **Amélie ALONZO**, doctorante, Université Aix-Marseille.

11h50 : Débat avec la salle

12h : Déjeuner libre

sur le droit et ses acteurs

II - La réception des nouvelles technologies par la pratique

Sous la présidence de **M. Jacques LARRIEU**, professeur émérite, UT1.

L'évolution des échanges à l'ère du numérique

13h30 : *Le principe de loyauté de l'article L.111-7 du code de la consommation : vers un contrôle des algorithmes des plateformes*, **Baptiste MARTINEZ**, doctorant, UT1.

13h50 : *L'avocat et les réseaux sociaux*, **Maître Alexandrine PANTZ**, avocat au barreau de Toulouse.

14h10 : Débat avec la salle

L'évolution des actes face à la dématérialisation

14h20 : *L'émergence des smart-contracts : une future révolution juridique ?*, **Anne-Claire MANSION**, doctorante, Université de Lorraine.

14h40 : *Le notaire et les nouvelles technologies*, **Maître Hubert LETINIER**, notaire, Toulouse.

15h : Débat avec la salle

15h10 : Pause

L'évolution de la réponse pénale face aux nouvelles pratiques criminelles

15h30 : *Le droit pénal doit-il être révisé à l'aune des énièmes nouvelles technologies ? Incursion dans la nouvelle ère bancaire et financière*, **Emilie GARREAU**, doctorante, UT1.

15h50 : *La lutte contre la cybercriminalité en droit pénal international*, **M. Francis BOYER**, Vice procureur du TGI de Toulouse.

16h10 : Débat avec la salle

Regards de professionnels du droit sur ces évolutions

16h30 : *Table ronde avec M. Francis BOYER*, Vice procureur du TGI de Toulouse, **Me Jean CATHALA**, notaire, ancien Président de la Chambre interdépartementale des notaires de Toulouse, **Me Hubert LETINIER**, notaire, Toulouse, **M. Gilles NEYRAND**, Substitut général près la Cour d'appel de Toulouse, **Me Alexandrine PANTZ**, avocate, Toulouse et **M. Frédéric SOULIER**, Investigateur en Cybercriminalité pour la sécurité publique de la Haute Garonne.

17h30 : Clôture du colloque, **M. Jacques LARRIEU**, professeur émérite, UT1.

L'association des doctorants et des docteurs du Centre de droit des Affaires a été créée le 29 mai 2017. Elle est le fruit de la volonté d'une quinzaine de doctorants de développer des relations amicales et scientifiques au sein du Centre de Droit des Affaires, et d'organiser des manifestations scientifiques dans lesquelles ils assureraient la diffusion du savoir juridique.

Le colloque « L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs » est la première manifestation scientifique organisée par l'ADDCDA. Elle rassemble des doctorants du CDA bien évidemment, mais aussi d'autres composantes, au-delà même de Toulouse. Elle compte également des professionnels du droit : avocats, notaires, magistrats ou agents de police, dont le regard est essentiel pour appréhender le rôle des acteurs du droit et leur adaptation à la technologie, leurs craintes et leurs questionnements.

Ce colloque permet de mettre en lumière les problématiques générées par les nouvelles technologies, notamment par l'informatique et la robotique, qui entraînent l'émergence de nouveaux concepts et la modification de concepts existants. Elles conduisent également à l'élaboration de régimes juridiques spéciaux afin de pallier les carences des régimes juridiques en vigueur.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Stanislas Barry, Kamilia Bentaïeb, Pierre Chaumeton, Tamara Dupuy, Béatrice Guillemont, Julien Loze, Christophe Ozanne, Romain Rangeard et Fabien Vessio,
Doctorants du CDA, UT1

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT : adcdca@gmail.com

LIEU DU COLLOQUE : Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des tabacs
Amphithéâtre Isaac (MI V)
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse

Le colloque est validé au titre de la formation professionnelle des avocats.